

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Kossi Eric AHIALEY

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

Membres absents: 3

M. René SIMILLION, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

Délibération n°20260624DEL30

CITOYENNETE

Convention de partenariat entre la Ville de BRON et l'association mémorielle Le Souvenir Français

RAPPORTEUR : M. STÉPHANE GENIN

Mesdames, Messieurs,

La Ville a été sollicité par le Comité de Bron du Souvenir Français afin d'établir un partenariat permettant d'ancrer les enjeux mémoriaux au cœur de l'engagement citoyen des men
Enfants.

La Ville et le Comité de Bron du Souvenir Français s'engageront à mettre en œuvre des initiatives mémorielles communes (entretiens de tombes, études de monuments, parcours de mémoire,...) favorisant la compréhension des symboles de la République (drapeau, chants, devise, sculptures...) ainsi que le sens des cérémonies patriotiques.

Dans le cadre de partenariat locaux, le conseil d'administration du Souvenir Français du 12 juin 2024 a décidé de faire bénéficier les Conseils municipaux des enfants d'un « kit Souvenir Français », comprenant des casquettes et des pin's avec son logo.

Les enfants du CME adhéreront gratuitement à l'association Le Souvenir Français.

Il est également proposé que la Ville et l'association fassent réaliser un drapeau mémoriel spécifique au CME. Chacune des parties paiera respectivement à hauteur de 50 % la réalisation du drapeau et l'achat du baudrier. Celui-ci sera donc porté par les enfants du CME lors des commémorations auxquels ils participeront.

Une convention entre la Ville et le Comité de Bron du Souvenir Français vous est donc proposée ci-joint afin de permettre la mise en œuvre de ce partenariat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville et l'association mémorielle Le Souvenir Français,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association,
- **DESIGNER** Madame Christiane RIVOIRE, Conseillère Municipale déléguée au Conseil municipal des enfants, au Patrimoine et à l'Histoire de la Ville comme animatrice de ce partenariat,
- **PRENDRE EN CHARGE** les frais incombant aux actions menées lors de ce partenariat.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD